

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01117

Numéro SIREN : 805 064 805

Nom ou dénomination : A TABLE ET VOUS

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2023 sous le numéro de dépôt 195

Désignation de l'entreprise <u>SARL A TABLE ET VOUS</u>					Néant ☐		
Adresse de l'entreprise <u>rue de la Chapelle 73120 SAINT BON TARENTEISE</u>							
Numéro SIRET* <u>8 0 5 0 6 4 8 0 5 0 0 0 1 5</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
					Exercice N clos le 31/05/2022		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	250 000	012	250 000	
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	215 448	030	163 091	52 357
	Immobilisations financières* (1)		040	530	042	530	
	Total I (5)		044	465 978	048	163 091	302 887
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	46 629	052	46 629	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	4 471	074	4 471	
	Valeurs mobilières de placement		080	12 843	082	12 843	
	Disponibilités		084	201 556	086	201 556	
	Charges constatées d'avance *		092	13 916	094	13 916	
	Total II		096	279 416	098	279 416	
	Total général (I + II)		110	745 395	112	163 091	582 304
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	10 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	1 000	
	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)				131	121 605	
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	146 676	
	Provisions réglementées				140		
Total I				142	279 281		
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	95 679	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	19 557	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)				169	154 893	
	Produits constatés d'avance				174		
Total III				176	303 022		
Total général (I + II + III)				180	582 304		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	75 252	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	15 772	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A TABLE ET VOUS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2022, dont le total est de 582 304 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 146 677 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2021 au 31/05/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/07/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	250 000			250 000
Immobilisations corporelles	238 007	15 772	38 331	215 448
Immobilisations financières	530			530
Total	488 537	15 772	38 331	465 978
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	184 433	16 258	37 599	163 091
Immobilisations financières				
Total	184 433	16 258	37 599	163 091
ACTIF NET				302 887

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 772		15 772
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 772		15 772
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		38 331		38 331
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		38 331		38 331

 Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/05/2022

Éléments achetés	250 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	250 000

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 918 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	530		530
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	4 472	4 472	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 916	13 916	
Total	18 918	18 388	530
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 303 022 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	95 680	20 427	75 253	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 558	19 558		
Dettes fiscales et sociales	32 891	32 891		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	154 893	154 893		
Produits constatés d'avance				
Total	303 022	227 770	75 253	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	50 417			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à

 Notes sur le bilan

154 893 euros.

Charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
Fournitures énerg. f.n.p.	541
Fournitures non énerg. f n p.	1 965
Entretien f.n.p.	900
Honoraires et frais d actes f n.p.	1 523
Int courus s/emp.aup.etabl.credit	41
Congés payés dus	960
Charges sociales s/congés à payer	256
Charges sociales - charges a payer	82
Cot.sociales exploitant a payer	23 244
Etat - autres charges à payer	130
Total	29 641

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	5 698		
Loyers et ch locatives d avance	6 811		
Assurance d avance	1 407		
Total	13 916		

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

La COVID-19, les nouvelles obligations attenantes et les mesures de confinement (printemps et automne 2020, hiver 2021) imposées par le gouvernement, ont impacté l'entité tant dans son exploitation habituelle qu'au niveau financier.

Elle a bénéficié d'exonérations URSSAF pour 2 754€, d'aide au paiement URSSAF pour 7 823€.

A la date d'arrêté des comptes de l'entité, la direction de celle-ci n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A TABLE ET VOUS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Rue de la Chapelle
Le Praz - Courchevel 1300
73120 ST BON TARENTEISE

805 064 805 RCS CHAMBERY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 NOVEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 mai 2022** s'élevant à **146 676,93 euros** de la manière suivante :

Sur le bénéfice de l'exercice

prélèvement de la somme de
pour distribution aux associés à titres de dividendes
soit 40,00 euros par part

146 676,93 euros
- 40 000,00 euros

Le solde, ci
est affecté au compte « autres réserves »
qui s'élève ainsi à 228 281,94 euros.

106 676,93 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 mai 2022** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **40 000,00 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement **dans les délais légaux**.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

AF

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mai 2019 :

- 6.000,00 euros, soit 6 euros par titre,
- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 6.000,00 euros.

Exercice clos le 31 mai 2020 : Néant

Exercice clos le 31 mai 2021 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 novembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Monsieur Antoine FOUCHARD

